



REFERENCE : 2023-017

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du Comité Syndical du 29/11/2023

**Date de convocation :**

22/11/2023

**Délégués en exercice : 31**

**Nombre de membres présents : 17**

**Votants \* :**

18 dont 1 pouvoir

**Résultat du vote :**

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 1 (Mme LERUDE)

*\*Comme suite au départ de M. BARRET à 11h20*

**Secrétaire de séance désigné : M. François THOMAS**

### **Objet de la délibération : ADOPTION D'UN NOUVEAU LOGO POUR LE SIRAH**

En l'an deux mil vingt-trois, le 29 novembre à 10 heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal pour la Réalisation d'Aménagements Hydrauliques (SIRAH) sur l'Arnon, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie de BEDDES, sous la présidence de M. AUPETIT Fabrice.

**Etaient présents** : Gilles HÉRAULT (Ardenais), Fabrice AUPETIT (Beddes), Jacques FRAULAUD (Culan), Guillaume DESIRE (Ids-Saint-Roch), Daniel GAILLARD (La Celle-Condé), Dominique CHAMPAGNE (Lignièrès), Rémy VAN COSTER (Loye-sur-Arnon), Pascal LEJOT (Maisonnières), Michelle RIVET (Marçais, Suppléante), Bruno CHAGNON (Reigny), Pascal ALADENISE (Rezay), François THOMAS (Saint-Jeanvrin), Bernard MARIOTTI (Saint-Pierre-les-Bois), Gérard DURAND (Saint-Saturnin), Florence LERUDE (Sidiailles), Margot BRAUTIGAM (Touchay), Fabien CLÉMENT (Vesdun)

**Etaient représentés** : Monsieur Jean-Pierre GORGE a donné pouvoir à Monsieur Gilles HÉRAULT

**Etaient absents** : Claude DESABRES (Châteaumeillant), Roger LEBRERO (Chezal-Benoît), Isabelle RIBAUDEAU-HUE (Montlouis), Sylvie DAGOIS (Saint-Baudel), Claude TROMPAT (Saint-Christophe-le-Chaudry), Francis PERROT (Saint-Hilaire-en-Lignièrès), Jacky BONNEAU (Saint-Maur), Gérard BEDOUILLET (Venesmes), Angélique WOZNIAK (Vilcelin)



*Etaient absents excusés : Maryse JACQUIN-SALOMON (Chambon), Patrick BISSON (Ineuil), Patrice BARRET (Le Châtelet), Pascal COLLIN (Marçais), Jean-Pierre GORGE (Morlac), Catherine BOUVAT-MARTIN (Préveranges)*

Afin de moderniser l'identité visuelle du syndicat et en vue de la création d'un site internet, les agents du Sirah ont travaillé sur l'élaboration de plusieurs logos qui ont été soumis à l'appréciation des délégués.

Compte-tenu des remarques de ces derniers, ils ont onçu un logo définitif décrit comme suit : sphère contenant le dessin réaliste d'une rivière et de ses berges avec le « S » du mot Sirah qui évoque un bras de rivière émanant de cette sphère.

Les couleurs dominantes qui serviront de base à la charte graphique du futur site internet du SIRAH sont : bleu, vert et aubergine foncé.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical du SIRAH sur l'Arnon décide à la majorité :

- D'adopter le nouveau logo exposé ci-dessus ;
- D'autoriser le Président à faire apparaître le nouveau logo sur tous les outils de communication et de correspondance du syndicat.

*Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de sa publication et du dépôt en Sous-Préfecture,*

*Pour extrait conforme au registre,*

Le Président

F. AUPETIT



Le Secrétaire de séance

François THOMAS